



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

Le 31/10 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Date de publication**

Le 25/11/2025

**Etaient présents** : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLIN Aurélien et TREHET Laurent

Présents : 12

Monsieur Aurélien DOURLIN donne pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Votants : 13

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

**OBJET : 2025 - 7.1 - 36 -DECISION MODIFICATIVE N°2**

M. le maire informe les membres du conseil municipal que le résultat de Fonctionnement de 2024 repris au budget est de 147 571.44 € au lieu de 147 471. 44 €

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour le rectifier qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				615221	63 313.44 €	-100 €	63 203.44 €
TOTAL				TOTAL	63 313.44 €	-100 €	63 203.44 €
Recettes				Recettes			
				002	147 571.44 €	-100 €	147 471.44 €
TOTAL				TOTAL	147 571.44 €	-100 €	147 471.44 €
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

Mairie de  
SAINT EUSTACHE LA FORET

**DELIBERATION N° 2025 - 7.3 – 36**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Le Maire  
H. LECARPENTIER

En mairie, le 25/11/2025  
Le Secrétaire de séance,  
Fabienne GABRIEL